

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2431

11 octobre 2011

### SOMMAIRE

4m Lux S.A. ....	116678	UBS (Lux) Bond Sicav .....	116666
ABD Esthetique S.à r.l. ....	116679	UBS (Lux) Institutional Sicav .....	116666
AMTRUST Re Gamma S.A. ....	116683	UBS (Lux) Institutional Sicav .....	116666
Atelier Electro-Mécanique Romain Welter et Fils Sàrl .....	116680	UBS (Lux) Key Selection SICAV .....	116667
Black & Decker International Holdings B.V. ....	116686	UBS (Lux) Key Selection SICAV 2 .....	116667
Blackrock Strategic Funds .....	116686	UBS (Lux) Money Market Sicav .....	116667
Chambrair Grand-Duché S.à r.l. ....	116642	UBS (Lux) Sicav 1 .....	116667
Com.Telecom S.A. ....	116679	UBS (Lux) Sicav 1 .....	116675
Cybernetech-Automation S.à r.l. ....	116681	UBS (Lux) SICAV 3 .....	116675
Dugal S.A. ....	116681	UBS (Lux) Strategy Sicav .....	116668
Ferromin S.A. ....	116681	UBS (Lux) Strategy Sicav .....	116668
Ferromin S.A. ....	116682	Ukrainian Agrarian Investments S.A. ...	116676
Full Colour s.à r.l. ....	116682	VCP Properties S.A. ....	116676
Gaul Capital S.à r.l. ....	116682	Velafi Holding S.A. ....	116676
HNW Insure S.à r.l. ....	116682	VEROMA-DECO société à responsabilité limitée .....	116676
Home 4 You S.à r.l. ....	116687	Victor Hugo 1 S.à r.l. ....	116676
Hunaudières Invest S.à r.l. ....	116681	Villor S.A. ....	116677
I.I.& F.-Investissement Immobilier et Fi- nancier S.A. ....	116683	Villor S.A. ....	116678
Lara Invest S.A. ....	116687	Villor S.A. ....	116677
Lombard Odier Gateway .....	116643	Villor S.A. ....	116678
Moulin de Pissange S.à r.l. ....	116687	Villor S.A. ....	116667
Peaksid European Holdco S.à r.l. ....	116643	Volga Resources S.A .....	116677
Peintures BIWERSI S.à r.l. ....	116642	Volga Resources SICAV-SIF S.A .....	116677
Préteschacker S. à r. l. ....	116665	Wolverton (Luxembourg) S.à r.l. ....	116679
Préteschacker S. à r. l. ....	116665	Xaltys S.à r.l. ....	116679
Prize Holdings 1 S.à r.l. ....	116668	Xtreme Equipment Group .....	116666
Simabu S.à r.l. ....	116687	Yacht Support Group S.A. ....	116678
UBS (Lux) Bond Sicav .....	116666	Yellowsub S.à r.l. ....	116679

**Chambrair Grand-Duché S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6581 Rosport, 2, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 101.804.

Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous seing privé en date du 3 décembre 2010 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société CHAMBRAIR GRAND-DUCHÉ S.à r.l., représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune est désormais intégralement détenu par Monsieur Gérard WENGLER.

Rosport, le 3.12.2010.

Pour extrait conforme

Gérant

Référence de publication: 2011117051/15.

(110134485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Peintures BIWERSI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 44.019.

Im Jahre zweitausend und elf, am dritten Tag des Monats August.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Rambrouch.

Ist erschienen:

Herr Joachim BIWERSI, Anstreichermeister, geboren in Mettlach (Deutschland), am 9. Februar 1961, wohnhaft in D-6643 Perl-Nennig, 8, Martinustrasse,

vertreten durch Herr Michel DE CILLIA, Buchführer, wohnhaft zu L-5465 Waldbredimus, 17, rue de Gondelange, kraft der am 27. Juli 2011 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Peintures BIWERSI S.à.r.l." mit Sitz in L-5471 Wellenstein, 1, Gielebongert, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 44.019, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 11. Mai 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 385 vom 14. Juni 1993, ist (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Der alleinige Gesellschafter, handelnd in der oben genannten Eigenschaft, erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

*Tagesordnung*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-5471 Wellenstein, 1, Gielebongert zur Adresse in L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre;
2. Abänderung von Absatz 1 des Artikels 2 der Satzung um sie dem obigen Beschluss anzupassen;
3. Umwandlung des Gesellschaftskapital in Euro und Abänderung des Artikels 5 der Satzung;
4. Sonstiges.

*Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-5471 Wellenstein, 1, Gielebongert nach L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird Absatz 1 des Artikels 2 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mondercange.“

*Dritter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln. Demgemäss beschließt der Alleingesellschafter Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern sowie die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft zu streichen:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (EUR 12.394,68) aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von jeweils vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (EUR 24,79).“

*Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Bergem, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. De Cillia, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 août 2011. Relation: RED/2011/1687. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 8. August 2011.

Référence de publication: 2011117243/53.

(110134475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62462 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117770/10.

(110134933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**LO Gateway, Lombard Odier Gateway, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.745.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of September,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152886,

represented by Mrs Céline Wilmet, juriste, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 September 2011.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé" under the name of "Lombard Odier Gateway", in short "LO Gateway" (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation of the Company (the "Articles") unless otherwise provided for in the Law.

**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities and any other assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the Law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as such law may be amended from time to time (the "Law"). The Company may take any measures and carry out any

operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the minimum prescribed by the Law. The minimum capital of the Company must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The holding of shares of the Company is restricted to "well-informed investors" as defined by the Law (hereafter "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

The board of directors is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 24 hereof at the offering price without reserving to the existing shareholders any preferential right to subscription of the shares to be issued. The board of directors may delegate to any director of the Company (a "Director") or to any officer of the Company or to any other person, the duty and power to accept subscriptions and receive payment for such new shares and to deliver such shares.

Such shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes within the meaning of Article 71 (1) of the Law. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities or any other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of securities or other assets as the board of directors shall from time to time determine. Within each such class of shares, further sub-classes may be created, each distinguished by such specific features (such as, but not limited to, a specific charging structure, distribution policy or hedging policy), as the board of directors shall from time to time determine in respect of each subclass of shares.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not denominated in US Dollars, be converted into US Dollars and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the classes. The Company shall prepare consolidated accounts in US Dollars.

Where applicable, reference to a class of shares in these Articles shall be construed as meaning shares of any sub-class of the relevant class.

In the event that for a period disclosed in the sales documents of the Company, for any reason the Net Asset Value of any class of shares is lower than a minimum disclosed in the sales documents of the Company, or in case the board of directors deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the relevant class, or because it is deemed to be in the best interests of the relevant shareholders, the board of directors may redeem all shares of the class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs for closing of the relevant class, but with no redemption fee, may reorganise the relevant class by means of a division into classes or may, merge that class with another class of the Company or with another regulated EEA undertaking for collective investment offering equivalent protection.

Liquidation of a class, or its reorganisation or its merger with another class of the Company or with another regulated EEA undertaking for collective investment offering equivalent protection, may also be effected after approval of the shareholders of the class to be terminated or reorganised or merged at a duly convened meeting of the shareholder of the class concerned which may be validly held without a quorum and take decisions by a simple majority of the votes cast.

A merger so decided by the board of directors or approved by the shareholders of the affected class will be binding on the shareholders of the relevant class upon 30 days prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their shares without redemption fee.

The conditions applying to the closure of the liquidation of the relevant class and to the deposit of the residue from the liquidation at the Caisse de Consignation in Luxembourg shall be disclosed in the sales documents of the Company.

**Art. 6.** The board of directors may decide to issue shares in registered form. Shareholders will receive a confirmation of their shareholding.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and, upon application, without undue delay, obtain delivery of definitive confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders by bank transfer or by cheque sent to their addresses in the register of shareholders.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the register of shareholders without payment of any fee and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address or notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the register of shareholders unless the shares are held through a clearing system allowing only entire shares to be handled. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

**Art. 7.** If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his confirmation of shareholding has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate confirmation of shareholding may be issued under such conditions, as the Company may determine. At the issuance of the new confirmation of shareholding, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original confirmation of shareholding in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new confirmation of shareholding in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

**Art. 8.** The board of directors shall have power to impose or relax such restrictions on any shares (other than any restrictions on transfer of shares) (but not necessarily on all shares within the same class) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company or no shares of any class in the Company are acquired or held by or on behalf of (a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority (if the board of directors shall have determined that any of them, the Company, any manager of the Company's assets, any of the Company's investment managers or advisers of any of them would suffer any disadvantage as a result of such breach) or (b) any person in circumstances which in the opinion of the board of directors might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and, without limitation, by any "US person", as defined hereafter. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded pursuant to this Article from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to

be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of shareholding representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (the "redemption price") shall be an amount equal to the Dealing Price of shares of the relevant class, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption or other charge payable in respect thereof;

(3) payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to, such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the confirmation of shareholding representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest).

(4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term, "US person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended ("the 1933 Act") or as in any other Regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The board of directors shall define the word "US person" on the basis of these provisions and publicise this definition in the sales documents of the Company.

In addition to the foregoing, the board of directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the board of directors will (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The board of directors will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the board of directors, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish his status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of his loss of such status.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of March at 11 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. By derogation to the foregoing, the first annual general meeting of the Company will be held on 8 March 2013 at 11 a.m. (Luxembourg time). The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the board of directors.

Other general meetings of shareholders or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant classes.

**Art. 11.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. If permitted by and at the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the notice of any general meeting of shareholders may specify that the quorum and the majority applicable for this general meeting will be determined by reference to the shares issued and in circulation at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a shareholder to participate at a general meeting of shareholders and to exercise the voting right attached to his/its/her shares will be determined by reference to the shares held by this shareholder as at the Record Date.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within the class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by cable, telegram, telex or telefax message. Such proxy shall be deemed valid for reconvening meeting, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholder meeting.

Except as otherwise required by law or by Article 30 hereof, resolutions at a general meeting of shareholders or at a class meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote, have abstained or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 12.** Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda, sent in accordance with Luxembourg law requirements to the shareholders.

If all shareholders, duly informed of the agenda, are present or duly represented at a general meeting, a general meeting may be held without prior notice.

**Art. 13.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members. Members of the board of directors need not be shareholders of the Company. The board of directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 14.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vicechairmen. The board of directors may also choose a secretary, who may but need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors may establish from time to time internal rules, as deemed appropriate. The board of directors shall meet upon call by its chairman or any two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint any person as chairman pro tempore by the majority of the votes cast or of the Directors present at any such meeting respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or similar means of communication of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax or similar means of communication another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors. Any Director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such Director and a meeting of the board of directors may also be held by way of conference call or similar means of communication only. Such means must allow the Director(s) to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Directors may also cast their vote in writing or by telefax.

The Directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman shall have a casting vote in case of ballot.

Resolutions of the board of directors may also be passed in the form of a written consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the board of directors. The board of directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the board of directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by a chairman pro tempore who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

**Art. 16.** The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policies for the investments of each class, the currency denomination of each class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the board of directors may decide that part or all of the assets of the Company will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any class of shares will be co-managed among themselves.

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a material interest in, or is a director, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest conflicting with that of the Company in any transaction of the Company, such Director or officer shall declare such conflict to the board of directors and shall not consider or vote on any such transactions and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 18.** The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor or from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19.** The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director or person to whom such authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 20.** The general meeting of shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law and serve until its successor is elected.

**Art. 21.** As is more especially prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by the Law.

If decided by the board of directors and disclosed in the sales documents of the Company, any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company provided that in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate Net Asset Value of less than the minimum as the board of directors may determine from time to time and disclosed in the sales documents, redeem all the remaining shares held by such shareholder.

The Company may limit the total number of shares of any one class which may be redeemed on a Valuation Date to a number of shares which, when multiplied by the available Net Asset Value per share of the class, correspond to a percentage of the net assets of such class, as disclosed in the sales documents of the Company.



If the number of shares subject to a redemption request exceeds such amount, the board of directors will be entitled to defer the satisfaction of the requests exceeding the applicable threshold or elect to sell assets representing as nearly as applicable the same portion of the relevant class assets, as the shares for which redemption requests have been received as further detailed in the sales documents of the Company.

The relevant shares shall be redeemed at the Dealing Price per share prevailing at the date on which the redemption is effected, less any charge, as may be decided from time to time by the board of directors.

The redemption price shall be paid within such time, as shall be determined by the board of directors and disclosed in the sales documents of the Company following the date on which the applicable Dealing Price was determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

The board of directors may also determine the notice period required for lodging any redemption request of any specific class or classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the sales documents of the Company relating to the sale of such shares.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares in accordance with the sales documents of the Company. The confirmation of shareholding for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder requesting redemption of any of his shares (but subject to the consent of the shareholder) in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of the relevant class equal in value (calculated in the manner described in Article 23) to the value of the holding to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares in the relevant class and to the extent legally or regulatory the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled.

To the extent provided in the sales documents of the Company and decided from time to time by the board of directors, any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the board of directors and disclosed in the sales documents of the Company provided that the board of directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents of the Company.

**Art. 22.** The Net Asset Value and the offering, redemption and conversion prices of shares shall be determined as to the shares of each class by the Company from time to time, as the board of directors by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date"), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg shall be a Valuation Date.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the Dealing Price of shares of any particular class and the issue, conversion and redemption of the shares in such class from its shareholders:

(a) during any period when dealing the units/shares of an investment vehicle in which the relevant class may be invested are restricted or suspended;

(b) during any period when any market or stock exchange, which is the principal market or stock exchange on which a material part of the investments of the relevant class for the time being is quoted, is closed, or during which dealings are substantially restricted or suspended;

(c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal of investments of the relevant class by the Company is not possible;

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the relevant class' investments or the current prices on any market or stock exchange;

(e) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of, or in the payment for any of the relevant class' investments is not possible;

(f) if the Company or a class is being or may be wound-up on, or following the date on which notice is given of the general meeting of shareholders at which a resolution to wind-up the Company or a class is to be proposed;

(g) when for any reason the independent real estate valuer(s) advises that the prices of any investments which constitute a material part of the investment of the Company can not be promptly or accurately determined; or

(h) during any period when in the opinion of the board of directors there exist circumstances outside of the control of the Company where it would be impracticable or unfair towards the shareholders to continue dealing in shares of any class of the Company.

Any such suspension shall be promptly notified to shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of Net Asset Value, Dealing Price or the issue, redemption and conversion of the shares of any other class.

**Art. 23.** The Net Asset Value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed in US Dollars or in the relevant currency of the class concerned as per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class less its liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class outstanding.

The dealing price of a share of each class (the "Dealing Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant class or in such other currency as the board of directors shall in exceptional circumstances temporarily determine, and shall be based on the Net Asset Value of that class, determined on or as of the Valuation Date on or prior to which the subscription was received by the Company by a time specified in the sales documents of the Company from time to time, adjusted to reflect any dealing charges or fiscal charges which the board of directors feels it is appropriate to take into account in respect of that class, divided by the number of shares of that class then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the third decimal or such other figure as the board of directors may determine from time to time.

The valuation of the Net Asset Value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and demand notes and accounts due (including the price of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, units/shares in undertakings for collective investment, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind receivable by the Company provided that the board of directors may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;
- (e) all accrued interest on securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- (f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company;
- (g) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- (1) shares or units in open-ended investment vehicles will be valued at the actual net asset value for these shares or units as of the relevant Valuation Date, failing which they shall be valued at the estimated net asset value as of such Valuation Date. If this is not possible, they shall be valued at the last available net asset value whether estimated or actual which is calculated prior to that Valuation Date whichever is the closer. If events have occurred which may have resulted in a material change in the net asset value of these shares or units since the date on which such actual or estimated net asset value was calculated, the value of these shares or units may be adjusted, in the reasonable opinion of the board of directors, in order to reflect that change;
- (2) shares or units in investment vehicles the issue or redemption of which is restricted, and in respect of which a secondary market is maintained by dealers who, as principal market-makers, offer prices in response to market conditions will be valued by the board of directors in line with such prices;
- (3) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the board of directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (4) securities (including a share or unit in a closed-ended investment vehicle) and/or financial derivative instruments which are listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued at the last available stock price. Where such securities or other assets are quoted or dealt in or on more than one stock exchange or other organised markets, the board of directors shall select the principal of such stock exchanges or markets for such purposes;
- (5) in the event that any of the securities held in the Company's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or traded on any organised market or if, with respect to securities listed on any stock exchange or traded on any other organised market, the price as determined pursuant to sub-paragraph (4) is not, in the opinion the board of directors, representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be deter-

mined prudently and in good faith based on the reasonably foreseeable sales price or any other appropriate valuation principles;

(6) the financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in a reliable and verifiable manner on each Valuation Date and verified by a competent professional appointed by the Company;

(7) swap contracts will be valued according to generally accepted valuation rules that can be verified by auditors. Asset based swap contracts will be valued by reference to the market value of the underlying assets. Cash flow based swap contracts will be valued by reference to the net present value of the underlying future cash flows;

(8) the value of any security or other assets which is dealt principally on a market made among professional dealers and institutional investors shall be determined by reference to the last available price;

(9) the value of real estate properties shall be determined by the Company on the basis of the valuation made by one or more independent real estate valuer(s) who is licensed where appropriate and operates in the jurisdiction where any relevant property is located; and

(10) any assets or liabilities in currencies other than the currency of the classes of the shares will be converted using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution.

In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices or abnormal market conditions, for example), the board of directors may take any appropriate measures, such as applying a fair pricing methodology to adjust the value of the Company's assets, as further described in the sales documents of the Company.

If any of the aforesaid valuation principles does not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles does not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, be it for a class of shares only, the board of directors may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued or payable administrative expenses (including management fee, custodian fee and corporate agents' insurance premiums fee and any other fees payable to representatives and agents of the Company, as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and sales documents printing, financial reports and other documents made available to shareholders, marketing and advertisement costs as well as costs incurred in relation to structures which may be required by law or regulations in the jurisdictions in which the shares are marketed);

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the date of valuation falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as at the date of the valuation and any other reserves, authorised and approved by the board of directors; and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Company may take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The board of directors shall establish a portfolio of assets for each class of shares in the following manner:

(a) the proceeds from the allotment and issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that class of shares, and the assets, liabilities, income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this Article;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each re-evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability shall be allocated to the relevant portfolio;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability shall be allocated to all the portfolios pro rata to the Net Asset Values of each portfolio;

(e) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any class of shares, the Net Asset Value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

D. Each pool of assets and liabilities shall consist of a portfolio of securities and any other assets in which the Company is authorised to invest, and the entitlement of each share class which is issued by the Company in relation to a same pool will change in accordance with the rules set out below.

In addition there may be held within each pool on behalf of one specific share class or several specific share classes, assets which are class specific and kept separate from the portfolio which is common to all share classes related to such pool and there may be assumed on behalf of such share class or classes specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the share classes related to a same pool which shall be allocable to each class of shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of class specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied mutatis mutandis.

The percentage of the Net Asset Value of the common portfolio of any such pool to be allocated to each class of shares shall be determined as follows:

- 1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each share class shall be in proportion to the respective number of the shares of each class at the time of the first issuance of shares of a new class;
- 2) the issue price received upon the issue of shares of a specific class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant share class;
- 3) if in respect of one share class the Company acquires specific assets or pays class specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other share classes) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of shares of a specific class, the proportion of the common portfolio attributable to such class shall be reduced by the acquisition cost of such class specific assets, the specific expenses paid on behalf of such class, the distributions made on the shares of such class or the redemption price paid upon redemption of shares of such class;
- 4) the value of class specific assets and the amount of class specific liabilities are attributed only to the share class or classes to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the Net Asset Value per share of such specific share class or classes.

E. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article 21 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Date on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) shares of the Company in respect of which subscription has been accepted but payment has not been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Date on which they have been allotted and the price thereof, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets of any portfolio expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant class of shares;

(d) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable; and

(e) the valuation referred to above shall reflect that the Company is charged with all expenses and fees in relation to the performance under contract or otherwise by agents for asset management, custodial, domiciliary, registrar and transfer agency, audit, legal and other professional services (including the directors fees) and with the expenses of financial reporting, notices and dividend payments to shareholders, expenses of publishing the offering prices and all other customary administration services and fiscal charges, if any.

**Art. 24.** Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold (the "offering price"), shall be based on the Dealing Price as herein above defined for the relevant class of shares increased by any sales commission or any other charge including but not limited to dilution levy, dealing or fiscal charge of a maximum percentage of the Dealing Price as determined from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors and disclosed in the sales documents, after the date on which the applicable Dealing Price was determined. The offering price (not including the sales commission) may, upon approval of the board of directors, and subject to all applicable laws and regulatory requirements, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the board of directors consistent with the investment policy and investment rules of the Company.

**Art. 25.** The accounting year of the Company shall begin on 1 October of each year and terminate on 30 September of the following year and for the first time from the incorporation of the Company to 30 September 2012.

**Art. 26.** Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into US Dollars and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the board of directors' report and the notice of the annual general meeting, will be made available to the shareholders at the registered office of the Company 15 days prior to the annual general meeting.

**Art. 27.** The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be paid out on the shares of any class of shares out of the income or any other asset attributable to the portfolio of assets relating to the relevant class and distributed upon decision of the board of directors.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company becomes less than the minimum prescribed by the Law.

A dividend declared but not paid on a share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of that share, shall be forfeited by the holder of that share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution shares and no dividends will be declared and paid with respect to accumulation shares.

**Art. 28.** In the event of a liquidation of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders resolving to liquidate the Company and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

The conditions applying to the closure of the liquidation of the Company and to the deposit of the residue from the liquidation at the Caisse de Consignation in Luxembourg shall be disclosed in the sales documents of the Company.

**Art. 29.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum requirements provided by the laws of Luxembourg and at a majority of two thirds of the votes cast. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject further to the said quorum and majority requirements in respect of such relevant class.

**Art. 30.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law") and the Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares
Lombard Odier Funds (Europe) S.A. . . . . .	€31'000	310
TOTAL . . . . .	€31,000	310

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to EUR 3,000.-.

#### *Statements*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person representing the entire subscribed capital, has immediately decided to make the following written resolutions in its capacity as sole shareholder of the Company, entitled to exercise the powers reserved to the general meeting by virtue of Article 67 (1) of the 1915 Law:

#### *First resolution*

The following persons are appointed Directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2013:

- Yvar Mentha, independent Director, professionally residing at 11, chemin l'Oche Marchand, CH-1291 Commugny (Vaud) Switzerland;
- Mark Edmonds, Lead Managing Director, Lombard Odier Funds (Europe) S.A., professionally residing at L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer;
- Jean-Claude Ramel, independent Director, professionally residing at 148 Addison Gardens London W14 0DS;

### Second resolution

The following has been appointed "réviseur d'entreprises agréé" of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2013:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de septembre

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., ayant son siège social au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152886, représentée par Madame Céline Wilmet, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 21 septembre 2011.

La procuration donnée, signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es-qualité, a demandé au notaire d'établir comme suit, les statuts d'une société anonyme.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société constituée sous la forme d'une société se qualifiant d'anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination "Lombard Odier Gateway", en abrégé "LO Gateway" ("la Société").

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée dans la forme exigée pour les modifications des Statuts de la Société (les "Statuts") – à moins que la loi n'en dispose autrement.

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs et autres actifs, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, loi qui pourra en tout temps faire l'objet de modifications (la "Loi"). La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Pour autant que la législation en vigueur le permette, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements de force majeure, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets totaux de la Société tels que définis à l'Article 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société est le minimum prescrit par la Loi. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze mois après la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi.

La détention d'actions de la Société est limitée aux investisseurs avertis tels que définis par la Loi (ci-après "Investisseurs Eligibles" ou individuellement un "Investisseur Eligible").

Le conseil d'administration est autorisé sans restriction à émettre à tout moment des actions entièrement libérées conformément à l'Article 24 des présents Statuts, au prix d'émission, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur de la

Société (un "Administrateur") ou à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne, la charge et le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix de ces nouvelles actions et de délivrer celles-ci.

Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, être de classes différentes au sens de l'article 71(1) de la Loi. Les produits de l'émission des actions de chaque classe seront investis, conformément à l'Article 3 des présents Statuts, en valeurs ou autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, ou des zones monétaires, ou à un type spécifique de titres et autres avoirs tel que le conseil d'administration le déterminera de temps à autre. Au sein de chacune de ces classes d'actions, d'avantages de sous-classes peuvent être créés chacune se distinguant par des caractéristiques spécifiques (telles que, mais non limitées à, une structure de commission, une politique de distribution ou de couverture spécifiques), à déterminer par le conseil d'administration de temps à autre pour chacune des sous-classes d'actions.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chacune des classes seront, s'ils ne sont pas exprimés en Dollars américains, convertis en Dollars américains et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les classes. La Société préparera des comptes consolidés libellés en Dollars américains.

Toute référence à une classe d'actions dans les Statuts sera interprétée comme se rapportant à des actions de l'une des sous-classes de la classe.

Au cas où, pour une période décrite dans les documents de vente de la Société, pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'Inventaire d'une des classes d'actions est en-dessous d'un montant minimum déterminé dans les documents de vente de la Société, ou au cas où le conseil d'administration l'estime approprié à cause de changements de la situation économique ou politique affectant la classe en question, ou parce qu'il est jugé être dans l'intérêt des actionnaires concernés, le conseil d'administration peut racheter toutes les actions de la classe à un prix reflétant les coûts anticipés de réalisation et de liquidation pour la clôture de la classe en question, mais sans commission de rachat, peut réorganiser la classe en question par voie d'une scission en plusieurs classes ou peut fusionner cette classe avec une autre classe de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif réglementé de l'EEE offrant une protection équivalente.

La liquidation d'une classe ou sa réorganisation ou sa fusion avec une autre classe de la Société ou tout autre organisme de placement collectif réglementé de l'EEE offrant une protection équivalente, peut aussi être effectuée après approbation par les actionnaires de la classe qu'il s'agit de liquider ou de réorganiser ou de fusionner lors d'une assemblée des actionnaires de la classe concernée dûment convoquée qui peut être valablement tenue sans quorum et qui peut prendre des décisions à la majorité simple des voix exprimées.

Une fusion ainsi décidée par le conseil d'administration ou approuvée par les actionnaires de la classe affectée, sera obligatoire pour les actionnaires de la classe concernée 30 jours après la notification préalable qui leur est faite, période durant laquelle (et pendant cette période) les actionnaires peuvent racheter leurs actions sans commission de rachat.

Les conditions applicables à la clôture de la liquidation de la classe concernée et au dépôt du résidu de liquidation à la Caisse de Consignation à Luxembourg seront précisées dans les documents de vente de la Société.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut décider d'émettre des actions sous forme nominative. Les actionnaires recevront une confirmation de la détention de leurs actions.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'Article 24 des présents Statuts. Le souscripteur aura droit, après l'acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat, aux actions achetées par lui et recevra, sur demande et sans retard indu, délivrance d'une confirmation définitive de son actionnariat.

Les paiements de dividendes aux actionnaires seront faits par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la classe des actions détenues par lui. Tout transfert d'une action sera inscrit sans frais dans le registre des actionnaires, et la Société ne réclamera aucun frais pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant le titre d'une action.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous avis et notifications de la part de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le registre des actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes les communications seront envoyées seulement à cette adresse uniquement.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, ou dans le cas où les avis ou notifications sont renvoyés pour cause d'adresse erronée, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au registre des actionnaires à moins que les actions ne soient détenues à travers un système de

clearing n'autorisant que la détention d'actions entières. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur pour une action de la Société. Dans le cas de détention conjointe, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit résultant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant les détenteurs conjoints vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer les produits de rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

**Art. 7.** Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que sa confirmation d'actionnariat a été égarée, endommagée ou détruite, un duplicata de sa confirmation d'actionnariat peut, à sa demande, être émis aux conditions que la Société déterminera. A partir de l'émission de la nouvelle confirmation d'actionnariat, laquelle portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, la confirmation d'actionnariat d'origine à la place de laquelle la nouvelle confirmation a été émise deviendra caduque.

La Société peut, à son gré, facturer à l'actionnaire toutes dépenses exceptionnelles encourues lors de l'émission d'un duplicata ou d'une nouvelle confirmation d'actionnariat en remplacement d'une confirmation d'actionnariat égarée, endommagée ou détruite.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'édicter ou de dispenser des restrictions relatives à toutes actions (autres que des restrictions au transfert d'actions) (sans que cela doive nécessairement s'appliquer à toutes les actions d'une même classe) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ni aucune action d'une classe d'actions de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour le compte (a) d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire (si le conseil d'administration a constaté que l'une de ces personnes, la Société, l'un des gestionnaires des avoirs de la Société, l'un des gestionnaires ou conseillers en investissements de la Société devrait supporter un désavantage à la suite de cette violation) ou (b) de toute personne dont la situation, de l'avis du conseil d'administration, pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus, y inclus l'obligation d'être enregistré sous les lois relatives aux titres, aux investissements ou sous des lois similaires ou en vertu des prescriptions de n'importe quel pays ou autorité.

De façon plus spécifique, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne, physique ou morale, et, sans limitation, par toute personne des Etats-Unis d'Amérique, telle que définie ci-après. A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet Article, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, propriétaire effectif ou titulaire inscrit au registre des actionnaires de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société.

L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société la confirmation d'actionnariat, représentant les actions spécifiques dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

(2) le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées ("le prix de rachat"), sera égal au Prix de Transaction des actions de la classe en question, déterminé conformément à l'Article 23 des présents Statuts, sous déduction d'une commission de rachat ou de tout autre frais payable en relation avec un tel rachat;

(3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si une confirmation d'actionnariat y relative a été émise, contre remise de la confirmation d'actionnariat, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt);



(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, le terme "personne des Etats-Unis d'Amérique" aura la même signification que dans la Regulation S, telle que modifiée de temps à autre, du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "1933 Act") ou que dans toute autre réglementation ou loi entrant en vigueur (qui deviendront applicables) aux Etats-Unis d'Amérique et qui, dans le futur, remplaceront la Regulation S ou le 1933 Act. Le conseil d'administration définira les termes "personne des Etats-Unis d'Amérique" sur la base de ces dispositions et publiera cette définition dans les documents de vente de la Société.

D'autre part, le conseil d'administration peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante que le souscripteur se qualifie d'Investisseur Eligible. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Eligible, le conseil d'administration va (i) demander à un tel actionnaire (a) de transférer ses actions à une personne qualifiée pour posséder de telles actions, ou (b) demander à la Société de racheter ses actions ou (ii) procéder au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions prévues ci-dessus à cet Article. Le conseil d'administration refusera de donner effet à un transfert d'actions et par conséquent refusera que le transfert d'actions soit inscrit au registre des actionnaires dans l'hypothèse où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Eligible.

En sus de toute responsabilité selon la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un Investisseur Eligible, et qui détient des actions de la Société, devra réparer et indemniser la Société, le conseil d'administration, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fautive ou donné des informations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Eligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de son statut.

**Art. 9.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, sans égard à la classe d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mars à 11.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant à Luxembourg. Par dérogation aux règles énoncées ci-avant la première assemblée générale de la Société se tiendra le 8 mars 2013 à 11.00 heures (heure du Luxembourg). L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Lorsque cela est permis en vertu et aux conditions énoncées dans les lois et réglementations luxembourgeoises, l'assemblée générale annuelle des actionnaires peut se tenir à une date, heure ou adresse différentes de celles fixées dans le paragraphe précédent à fixer par le conseil d'administration.

D'autres assemblées générales des actionnaires ou assemblées de classe pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs. Des assemblées de classe peuvent être tenues afin de décider sur toute matière concernant exclusivement cette classe. Deux ou plusieurs classes peuvent être traitées comme une seule classe si ces classes sont touchées de la même manière par les propositions requérant le consentement des actionnaires des classes concernées.

**Art. 11.** Les quorum et délais requis par la loi s'appliqueront aux convocations et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents Statuts.

Lorsque cela est permis en vertu et aux conditions énoncées dans les lois et réglementations luxembourgeoises, l'avis de convocation de toute assemblée générale des actionnaires peut spécifier que le quorum et la majorité applicables pour cette assemblée générale seront déterminées en fonction des actions émises et en circulation à une date et heure définies précédant l'assemblée générale (la "Date d'Enregistrement"), de sorte que le droit pour un actionnaire de participer à une assemblée générale des actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions seront déterminés par rapport aux actions qu'il détient à la Date d'Enregistrement.

Chaque action, quelle que soit la classe, et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par action dans ladite classe, a droit à une voix, dans les limites imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié une autre personne comme son mandataire. Une telle procuration sera considérée comme valable, pourvu qu'elle ne soit pas révoquée, pour toute assemblée d'actionnaires reconvoquée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par l'Article 30 des présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires ou lors d'une assemblée de classe dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, aux actionnaires.

Si tous les actionnaires dûment informés de l'agenda sont présents ou dûment représentés à une assemblée générale, cette assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

**Art. 13.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera élu par les actionnaires lors d'une assemblée générale pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient été agréés; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant pour cause de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 14.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le conseil d'administration pourra aussi désigner un secrétaire qui pourra être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration de la Société pourra quand il l'estime approprié établir des règles internes. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de son président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. Cependant en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des voix exprimées ou des Administrateurs présents à ces réunions respectives une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant le moment prévu pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par message télécopié ou par moyens de communication analogues de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par message télécopié ou par tout autre moyen de communication analogue un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs Administrateurs. Un Administrateur pourra également participer à toute réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de l'Administrateur, et une réunion du conseil d'administration pourra également être tenue par conférence téléphonique ou autres moyens de télécommunication seulement. De tels moyens doivent permettre à l'Administrateur ou aux Administrateurs de participer effectivement à une telle réunion du conseil d'administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises continuellement. Une telle réunion tenue à distance par voie de tels moyens de communication sera considérée comme ayant eu lieu au siège social de la Société. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par message télécopié.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins une majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le président aura une voix prépondérante en cas d'égalité des votes.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par résolution circulaire écrite identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les Administrateurs.

Le conseil d'administration pourra nommer, de temps à autre, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour conduire les opérations de gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribuées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société et ses pouvoirs d'accomplir tous actes dans le cadre de la politique sociétaire et de l'objet, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs, autorités et discrétion à des comités qui comprendront la ou les personnes (membres ou non du conseil d'administration) qu'il désignera, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront des Administrateurs de la Société et qu'aucune réunion de ces comités n'aura le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, autorités et discrétion si la majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs de la Société.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence par l'Administrateur qui aura assumé la présidence des réunions.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

**Art. 16.** Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la politique d'investissement pour les investissements de chaque classe d'actions, la devise dans laquelle une classe sera dénommée et la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, en se basant sur le principe de la répartition des risques.

En vue de réduire les charges opérationnelles et administratives en permettant une plus large diversification des investissements, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie des avoirs de la Société seront co-gérés avec des avoirs appartenant à d'autres véhicules de placement collectif ou que tout ou partie des avoirs de toute classe d'actions seront co-gérés entre eux.

**Art. 17.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt matériel dans, ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, actionnaires, fondés de pouvoir ou employés de telle société ou firme. L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel, en conflit avec celui de la Société dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de ce conflit et ne délibèrera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Ce paragraphe n'est pas applicable dans le cas où la décision du conseil d'administration concerne les opérations courantes effectuées dans des conditions normales.

**Art. 18.** La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, procès ou procédure auquel il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière ou par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, procès ou procédure il sera finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

**Art. 19.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la seule signature ou les signatures conjointes de tout Administrateur ou fondé de pouvoir auxquels l'autorité aura été déléguée par le conseil d'administration.

**Art. 20.** L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par la Loi et restera en poste jusqu'à la nomination de son successeur.

**Art. 21.** Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi.

Si le conseil d'administration le décide et que cela figure dans les documents de vente de la Société, tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, étant entendu qu'en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, si le fait d'accéder à cette demande devait résulter de la détention d'actions d'une classe d'une Valeur Nette d'Inventaire totale inférieure au minimum fixé de temps en temps par le conseil d'administration et figurant dans les documents de vente, la Société pourra racheter toutes les actions restantes détenues par cet actionnaire.

La Société peut limiter le nombre total d'actions d'une classe qui peuvent être rachetées lors d'un Jour d'Evaluation à un nombre d'actions qui, s'il est multiplié par la Valeur Nette d'Inventaire disponible par action de la classe, correspond à un pourcentage des avoirs nets d'une telle classe, tel que décrit dans les documents de vente de la Société.

Si le nombre d'actions faisant l'objet d'une demande de rachat excède ce montant, le conseil d'administration sera habilité à reporter l'exécution des demandes excédant le seuil applicable ou à vendre des avoirs représentant une portion des avoirs de la classe concernée équivalent autant que possible aux actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues, tel que décrit plus en détail dans les documents de vente de la Société.

Les actions en question seront rachetées au Prix de Transaction par action valable à la date à laquelle le rachat est effectué, en déduisant les frais tels que déterminés de temps à autre par le conseil d'administration.

Le prix de rachat sera payé endéans les délais que le conseil d'administration déterminera et figurant dans les documents de vente de la Société, après la date à laquelle le Prix de Transaction aura été déterminé selon les dispositions de l'Article 23 des présentes. Si, cas exceptionnel, la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec la classe d'actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement se fera, par la suite, aussi rapidement que possible dans la limite du raisonnable, mais sans intérêt.

Le paiement des produits de rachat peut être retardé en cas de dispositions légales, telles que des restrictions de change ou d'autres circonstances qui échappent au contrôle de la Société et qui rendent impossible le transfert des produits de rachat dans le pays où le rachat a été demandé.

Le conseil d'administration peut également déterminer le délai requis pour soumettre les demandes de rachat d'une ou de plusieurs classes d'actions. Le délai spécifique de paiement des produits de rachat de toute classe d'actions de la Société ainsi que tout délai de soumission des demandes de rachat et les conditions de ces demandes doivent être publiés dans les documents de vente de la Société relatifs à la vente de telles actions.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions conformément aux documents de vente de la Société. La confirmation d'actionnariat en bonne et due forme accompagnée d'une preuve suffisante de leur transfert doivent être reçues par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

La Société a le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, d'effectuer le remboursement du prix de rachat à un actionnaire demandant le rachat de n'importe lesquelles de ses actions (sous réserve de l'approbation par l'actionnaire) par un paiement en nature au moyen d'une attribution à l'actionnaire de valeurs du portefeuille de la classe concernée dont la contre-valeur (calculée de la manière décrite à l'Article 23) correspond à celle des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et juste, sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la classe concernée et dans la mesure légalement ou réglementairement requise l'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Pour autant que les documents de vente de la Société le prévoient et que le conseil d'administration le décide de temps à autre, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le conseil d'administration et figurant dans les documents de vente de la Société, étant entendu que le conseil d'administration peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans les documents de vente de la Société.

**Art. 22.** La Valeur Nette d'Inventaire et les prix de souscription, de rachat et de conversion des actions seront déterminés, pour les actions de chaque classe, périodiquement par la Société, comme le conseil d'administration le déterminera (chaque jour ou période de détermination étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation"), mais de manière à ce qu'aucun jour férié observé par les banques à Luxembourg ne soit un Jour d'Evaluation.

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et du Prix de Transaction des actions de n'importe quelle classe et l'émission, la conversion et le rachat des actions de cette classe de la part de ses actionnaires:

(a) pendant toute période au cours de laquelle les transactions d'actions/parts d'un véhicule d'investissement dans lequel la classe en question pourrait être investie, sont restreintes ou suspendues;

(b) pendant toute période pendant laquelle un marché ou une bourse de valeurs, qui est le marché principal ou la bourse de valeurs sur laquelle une partie substantielle des investissements de la classe concernée est cotée, est fermée ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues de manière substantielle;

(c) durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence de laquelle il résulte que la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à une classe donnée;

(d) durant toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix des investissements attribuables à une telle classe ou les prix actuels sur un marché ou sur une bourse de valeurs, sont hors de service;

(e) pendant toute période au cours de laquelle la remise d'argent qui sera ou peut être nécessaire en vue de la réalisation ou du remboursement de l'un des investissements de la classe en question n'est pas réalisable;

(f) si la Société ou une classe est ou est susceptible d'être liquidée, lors de ou après la date à laquelle un avis de convocation d'une assemblée générale d'actionnaires est donnée, lors de laquelle une décision pour liquider la Société ou une classe est soumise; ou

(g) quand, pour quelque raison que ce soit, l'expert immobilier indépendant informe que les prix de certains investissements qui constituent une part importante de l'investissement de la Société ne peuvent être rapidement ou correctement déterminés;

(h) pendant toute période pour laquelle, de l'avis du conseil d'administration, il existe des circonstances hors du contrôle de la Société qui rendraient impraticable ou inéquitable à l'égard des actionnaires la continuation des transactions portant sur une classe d'actions de la Société.

Pareille suspension sera notifiée promptement aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande par écrit, conformément aux dispositions de l'Article 21 ci-dessus.

Pareille suspension relative à une classe n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du Prix de Transaction ou l'émission, le rachat et la conversion des actions des autres classes.

**Art. 23.** La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque classe d'actions de la Société s'exprimera en Dollars américains ou en toute autre devise appropriée de la classe concernée, en un chiffre par action, et sera déterminée à chaque Jour d'Evaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette classe d'actions moins les engagements attribuables à cette classe, par le nombre d'actions émises de la classe concernée.

Le prix de transaction d'une action de chaque classe (le "Prix de Transaction") sera exprimé dans la devise d'expression de la classe en question, ou en telle autre devise que le conseil d'administration déterminera à titre temporaire dans des circonstances exceptionnelles et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de ladite classe déterminée au Jour d'Evaluation lors ou avant lequel la souscription a été reçue par la Société avant une heure spécifiée dans les documents de vente de la Société de temps à autre, ajustée pour refléter les frais de transactions ou les charges fiscales que le conseil d'administration estime convenable d'être pris en considération en relation avec ladite classe, divisé par le nombre d'actions de ladite classe alors en circulation ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au troisième chiffre décimal ou tout autre chiffre que le conseil d'administration peut déterminer de temps à autre.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes classes d'actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

- (a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- (b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes échus (y compris le prix de titres vendus mais pas encore livrés);
- (c) toutes les valeurs, actions, obligations, parts/actions d'organismes de placement collectif, debentures, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs qui sont la propriété de la Société;
- (d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres recevables par la Société, étant entendu que le conseil d'administration pourra toutefois faire des ajustements concernant les fluctuations de la valeur marchande des valeurs occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;
- (e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont détenus par la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- (f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties à condition que ces dépenses préliminaires puissent être directement amorties du capital de la Société;
- (g) tous les autres actifs permis de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) actions ou parts de véhicules d'investissement ouverts seront évaluées à la Valeur Nette d'Inventaire de telles actions ou parts au Jour d'Evaluation en question, à défaut de quoi elles seront évaluées à la Valeur Nette d'Inventaire estimée au Jour d'Evaluation, à défaut de quoi elles seront évaluées à la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible, qu'elle soit estimée ou réelle, qui est calculée antérieurement à un tel Jour d'Evaluation qui est la plus proche d'un tel Jour d'Evaluation, sous réserve que, au cas où des événements se sont produits qui ont abouti à un changement matériel de la Valeur Nette d'Inventaire de telles actions ou parts depuis la date à laquelle une telle Valeur Nette d'Inventaire réelle ou estimée a été calculée, la valeur de telles actions ou parts sera ajustée pour refléter, selon l'opinion raisonnable du conseil d'administration, un tel changement.

(2) actions ou parts de véhicules d'investissement dont l'émission ou le rachat est restreint et pour lesquelles un marché secondaire est maintenu par des négociants qui, en tant que teneur de marchés principaux, offrent des prix aux conditions du marché, seront évaluées par le conseil d'administration en conformité avec de tels prix;

(3) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts déclarés ou échus et non encore reçus, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par le conseil d'administration en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(4) les valeurs (en ce compris les actions ou parts de véhicules d'investissement de type fermé), et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse de valeurs officielle ou sur tout marché organisé seront déterminées au dernier prix du marché disponible. Lorsque de telles valeurs ou autres actifs sont cotés ou traités sur plus d'une bourse

de valeurs ou marché organisé, le conseil d'administration choisira la principale de ces bourses de valeurs ou le principal de ces marchés à cet effet;

(5) dans la mesure où des valeurs en portefeuille au jour applicable, ne sont pas cotées sur une bourse de valeurs ou sur un marché organisé ou, si pour des valeurs cotées sur une bourse de valeurs ou un marché organisé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe 4) n'est pas, de l'avis du conseil d'administration, représentatif de la valeur objective de ces valeurs, celles-ci seront évaluées, prudemment et de bonne foi, sur base de la valeur probable de réalisation estimée ou par tous autres principes d'évaluation appropriés;

(6) la valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé sera déterminée conformément à une méthode fiable et vérifiable à chaque Jour d'Evaluation et vérifiée par un professionnel compétent nommé par la Société;

(7) les contrats d'échange ("swap") seront évalués conformément aux règles d'évaluation généralement admises qui peuvent être vérifiées par les réviseurs d'entreprises. Les contrats de "swap" basés sur des actifs ("asset based swaps") seront évalués par référence à la valeur du marché des actifs sous-jacents. Les contrats de "swap" de flux financiers ("cash flow based swap") seront évalués par référence à la valeur nette présente des flux financiers sous-jacents futurs;

(8) la valeur de tout titre ou autres actifs négociés principalement sur un marché composé de vendeurs professionnels et d'investisseurs institutionnels sera déterminée par référence au dernier prix connu;

(9) la valeur des biens immobiliers sera déterminée par la Société sur la base de l'évaluation faite par un ou plusieurs experts immobiliers dûment agréé(s) et qui pratique dans la juridiction où se trouvent les biens immobiliers en question;

(10) les valeurs ou engagements en devises autres que la devise de référence des classes d'actions, seront convertis à l'aide du cours au comptant en question coté par une banque ou une autre institution financière responsable.

Dans les circonstances où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient ( pour éviter les pratiques de market timing ou des conditions de marché anormales), le conseil d'administration peut prendre toutes autres mesures appropriées, telles qu'appliquer une méthodologie d'évaluation de juste prix pour ajuster la valeur des avoirs de la Société, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la Société.

Si un des principes d'évaluation précités ne reflète pas la méthode d'évaluation communément utilisée sur des marchés spécifiques ou si un des principes d'évaluation ne semble pas juste pour la détermination de la valeur des avoirs de la Société, que ce soit uniquement pour une classe d'action, le conseil d'administration peut fixer, de bonne foi et conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement admis, différents principes d'évaluation.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) tous les frais d'administration, exigibles ou échus (y compris la commission de gestion et de dépôt, les honoraires et primes d'assurances et toutes autres commissions payables aux mandataires et agents de la Société, de même que les frais de constitution et d'enregistrement, les frais des publications légales et d'impression des documents de vente, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, les frais de commercialisation et de publicité ainsi que les coûts engendrés par les structures qui sont requises par la loi ou les réglementations des juridictions dans lesquelles les actions sont commercialisées);

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés lorsque le jour auquel est effectuée l'évaluation coïncide avec ou suit la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont droit;

(d) une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, encourus jusqu'au jour auquel est effectuée l'évaluation et toutes autres réserves, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

(e) tous autres engagements de la Société envers des tiers, de quelque type ou nature que ce soit, à l'exception des engagements en relation avec des actions de la classe concernée. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au pro rata des fractions de cette période.

C. Le conseil d'administration établira pour chaque classe d'actions un portefeuille d'actifs de la manière suivante:

(a) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des actions de chaque classe seront affectés, dans les livres de la Société, au portefeuille des actifs établi pour cette classe d'actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette classe d'actions seront affectés à ce portefeuille d'actifs conformément aux dispositions du présent Article;

(b) si un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au portefeuille concerné;

(c) lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un portefeuille déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un portefeuille déterminé, cet engagement sera attribué au portefeuille en question;

(d) au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un portefeuille déterminé, cet actif ou engagement sera attribué à tous les portefeuilles au prorata des Valeurs Nettes d'Inventaire des différents portefeuilles;

(e) à la date de clôture pour la détermination des personnes ayant droit à un dividende annoncé sur les actions d'une classe, la Valeur Nette d'Inventaire de cette classe actions sera réduite du montant de ces dividendes.

D. Chaque masse d'avoirs et d'engagements consiste en un portefeuille de valeurs et autres avoirs en tous genres dans lesquels la Société est autorisée à investir, et l'allocation entre chaque classe d'actions émise par la Société en relation avec la même masse d'avoirs changera conformément aux règles établies ci-dessous.

En outre, il peut être détenu dans chaque masse d'avoirs, pour le compte d'une classe spécifique d'actions ou de plusieurs classes spécifiques d'actions, des avoirs qui sont spécifiques à une classe et détenus séparément du portefeuille qui est commun à toutes les classes d'actions liées à ladite masse d'avoirs et ces classes d'actions ou ces classes assumeront des engagements spécifiques.

La proportion du portefeuille commun à chacune des classes d'actions liées à la même masse d'avoirs qui doit être allouée à chacune des classes d'actions, doit être déterminée en tenant compte des émissions, rachats, distributions, ainsi que les paiements de dépenses ou contributions de revenus ou produits de réalisation dérivés d'une classe spécifique d'avoirs, tout en appliquant les règles d'évaluation mutatis mutandis décrites ci-dessous.

Le pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire du portefeuille commun à toute masse d'avoirs et qui doit être alloué à chaque classe d'actions, doit être déterminé de la manière suivante:

1) initialement, le pourcentage des avoirs nets du portefeuille commun à être alloué à chacune des classes d'actions doit être proportionnel au nombre respectif des actions de chaque classe au moment de la première émission d'actions d'une nouvelle classe;

2) le prix d'émission reçu à la suite de l'émission d'actions d'une classe spécifique, doit être alloué au portefeuille commun et résultera dans une augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable à la classe d'actions concernée;

3) si, pour une classe d'actions, la Société acquiert des avoirs spécifiques ou paye des dépenses spécifiques à cette classe (incluant toute part de dépense excédant les dépenses payables par les autres classes d'actions) ou effectue des distributions spécifiques ou des paiements de prix de rachat d'actions d'une classe spécifique, la proportion du portefeuille commun attribuable à cette classe d'actions doit être réduite du prix d'acquisition de ses avoirs spécifiques, de ses dépenses spécifiques, de ses distributions ou paiements de prix de rachat à la suite de rachats des actions de cette classe;

4) la valeur des avoirs spécifiques d'une classe et le montant des engagements spécifiques d'une classe seront attribués uniquement aux actions de la classe ou des classes auxquelles ces avoirs et ces engagements sont liés et cela augmente ou réduit la Valeur Nette d'Inventaire par action de cette ou ces classes d'actions.

E. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(a) chaque action de la Société devant être rachetée en vertu de l'Article 21 ci-avant, sera considérée comme action émise et prise en considération jusqu'immédiatement après l'heure fixée par le conseil d'administration du Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

(b) Les actions de la Société pour lesquelles la souscription a été acceptée mais le paiement pas encore effectué seront considérées comme existante dès la fermeture des bureaux au Jour d'Évaluation auquel elles ont été allouées et leur prix, jusqu'à ce qu'il soit reçu par la Société, sera considéré comme une dette à l'égard de la Société.

(c) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs appartenant à un portefeuille exprimés en une devise autre que celle en laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe d'actions concernée est calculée, seront évalués en tenant compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la classe en question;

(d) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Évaluation, à tout achat ou vente de titres contracté par la Société lors de ce Jour d'Évaluation; et

(e) l'évaluation en question reflétera la mise en compte à la Société de toutes dépenses et commissions relatives à la prestation contractuelle ou autre par des agents pour la gestion d'avoirs, de dépôt, de domiciliation, d'agence de registre et de transfert, de révision, de conseil juridique et d'autres services professionnels (incluant les frais des administrateurs), ainsi que de tous les dépenses liées aux rapports financiers, aux avis et au paiement de dividendes aux actionnaires, les dépenses résultant de la publication des prix de souscription et à tous les autres services administratifs habituels et charges fiscales, s'il y a lieu.

**Art. 24.** Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel ces actions seront offertes et vendues (le "prix d'émission"), sera basé sur le Prix de Transaction tel que défini ci-avant pour la classe d'actions en question, augmenté de toutes commissions de souscription ou de toute autre charge, incluant notamment les commissions de dilution (dilution levy), les frais de transaction ou les charges fiscales portant sur un pourcentage maximal du Prix de Transaction, telles que décidées de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par le conseil d'administration et figurant dans les documents de vente après la date à laquelle le Prix de Transaction applicable a été déterminé. Le Prix d'Émission (non compris la commission de vente) peut, sur approbation du conseil d'administration et en observant toutes les lois applicables et les exigences réglementaires, notamment au regard du rapport spécial d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé

par apport à la Société de titres acceptés par le conseil d'administration et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux règles d'investissements de la Société.

**Art. 25.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante. Le premier exercice social commencera dès la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2012.

**Art. 26.** Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, telles que prévues à l'Article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Dollars américains et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration et la convocation à l'Assemblée Générale Annuelle seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 27.** L'assemblée générale des actionnaires, agissant sur recommandation du conseil d'administration, décidera de l'affectation du restant des profits annuels nets, et pourra déclarer des dividendes de temps à autre.

Des dividendes intermédiaires peuvent être payés pour les actions de toute classe d'actions par prélèvement sur le revenu ou tout autre actif attribuable au portefeuille d'actifs ayant trait à cette classe d'actions et distribué sur décision du conseil d'administration.

Aucune distribution de dividendes ne peut être faite si cela a pour conséquence de rendre le capital de la Société inférieur au minimum prescrit par la Loi.

Un dividende, déclaré mais non payé pendant cinq (5) ans, ne peut par la suite être réclamé par l'actionnaire détenteur de l'action concernée, sera perdu pour cet actionnaire et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui ont été détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la devise dans laquelle la classe d'actions concernée est exprimée ou, dans des circonstances exceptionnelles en toute autre devise désignée par le conseil d'administration, et pourront être payés aux lieux et temps à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement.

Les dividendes ne peuvent être déclarés et payés que conformément aux dispositions de cet Article pour les actions de distribution, et aucun dividende ne peut être déclaré, ni payé pour les actions de capitalisation.

**Art. 28.** En cas de liquidation de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits nets de liquidation de chaque classe d'actions seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de ladite classe en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe.

Les conditions applicables à la clôture de la liquidation de la Société et au dépôt du résidu de liquidation à la Caisse de Consignation à Luxembourg seront détaillées dans les documents de vente de la Société.

**Art. 29.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum requises par les lois luxembourgeoises et à raison d'une majorité de deux tiers des voix exprimées. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une classe d'actions par rapport à ceux des autres classes d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces classes d'actions.

**Art. 30.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915"), ainsi que la Loi.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été rédigés par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et entièrement payé les actions suivantes:

Actionnaire	Capital Souscrit	Nombre d'Actions
Lombard Odier Funds (Europe) S.A. . . . . .	31.000	310
TOTAL . . . . .	31.000	310

Preuve des paiements a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges en toutes formes seront à la charge de la Société et se chiffrent en EUR 3.000,-.

#### *Déclarations*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.



*Résolutions de l'actionnaire unique*

La personne nommée ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement décidé de prendre les résolutions écrites suivantes, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, autorisé à exercer les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en vertu de l'article 67(1) de la Loi de 1915.

*Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2013:

- Yvar Mentha, Administrateur indépendant, ayant sa résidence professionnelle à 11, chemin l'Oche Marchand, CH-1291 Commugny (Vaud) Suisse,
- Mark Edmonds, Lead Managing Director, Lombard Odier Funds (Europe) S.A., ayant sa résidence professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer,
- Jean-Claude Ramel, Administrateur indépendant, ayant sa résidence professionnelle à 148 Addison Gardens, Londres W14 0DS.

*Deuxième résolution*

A été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2013:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la traduction française; sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: C. WILMET – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2011. Relation:LAC/2011/42847. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le cinq octobre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011137718/1267.

(110158889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2011.

---

**Préteschacker S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 120, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 150.020.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117773/9.

(110135045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Préteschacker S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 120, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 150.020.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117774/9.

(110135046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 56.385.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117882/10.

(110134972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 56.385.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117883/10.

(110134987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.477.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117886/10.

(110135358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.477.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117887/10.

(110135366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Xtreme Equipment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 151.988.

*Extrait des décisions des associés du 12 août 2011*

1. La démission de Monsieur Dale W. Wilhelm de son mandat de administrateur a été acceptée, avec effet au 12 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

*Pour Xtreme Equipment Group*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011117918/14.

(110135447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117888/10.

(110135386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.049.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117889/10.

(110134986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117892/10.

(110135239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117893/10.

(110135222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Villor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.547.

Nous vous informons par la présente la démission de la société Zimmer & Partners S.A. (anciennement Zimmer & Partners S.à r.l.) dont le siège social est situé au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Villor S.A. avec effet au 15 juillet 2011.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2011117912/14.

(110135195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 août 2011.  
Référence de publication: 2011117895/10.  
(110135229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 août 2011.  
Référence de publication: 2011117896/10.  
(110135230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.990,39.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 150.480.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of February.  
Before Us, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) Duke Street General Partner Limited, a limited company, having its registered office at Nations House 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 03565673 ("Duke Street General Partner Limited"), in its capacity as general partner of Duke Street VI No.1 LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011137;
- 2) Duke Street General Partner Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Duke Street VI No.2 LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011138;
- 3) Duke Street General Partner Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Duke Street VI No.3 LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011288;
- 4) Duke Street General Partner Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Duke Street VI No.4 LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011311;
- 5) Duke Street General Partner Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Parallel Private Equity Duke Street LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP012246;
- 6) Duke Street General Partner Limited, prenamed, acting in its capacity as manager of Duke Street Capital VI Fund Investment LP, a Scottish limited partnership, with address at 16 Charlotte Square, Edinburgh, Scotland, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number SL005632;
- 7) Duke Street VI Gestion SARL, a French société à responsabilité limitée, with address at 52, rue de la Victoire, 75009 Paris, France, registered in France with the French trade and companies register under SIRET number 491933719 00024, in its capacity as manager of Financière DSC VI, a société en participation with address at 52, rue de la Victoire, 75009 Paris, France;
- 8) Mike Maloney, with address at 8 Beechwood Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland;
- 9) Nigel Bell, with address at 65 Monaloe Park Road, Cabinteely County, Dublin, Ireland;
- 10) Rikki Dinsmore, with address at 34 Aisher Way Riverhead, Sevenoaks, Kent, TN13 2QS, United Kingdom;

- 11) Julian Gibbins, with address at 15 Brim Hill, London N2 0HD, United Kingdom;
  - 12) David Gagie, with address at The Poplars Farmhouse, Eathorpe, Warwickshire, CV33 9DE, United Kingdom;
  - 13) Julian Pringle, with address at 15a Bereweke Avenue, Winchester, SO22 6BH, United Kingdom;
  - 14) William Thompson, with address at 8 Tumberry Lane, Collingtree Park, Northampton, NN4 0PA, United Kingdom;
  - 15) Jim Deignan, with address at 157 Ballymun Road, Glasnevin, Dublin 9, Ireland;
  - 16) Mark Edwards, with address at 2 Brook House Court, Lakeside Road, Lymm, Cheshire, WA13 0GR, United Kingdom;
  - 17) Robert Scott, with address at Axford Lodge, Axford, Hampshire, RG25 2DZ, United Kingdom; and
  - 18) Julian Rothwell, with address at St Martins House, First Drift, Wothorpe, Stamford, Lincolnshire, PE9 3JL, United Kingdom,
- all hereby represented by Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given in February 2011;
- 19) Allied Irish Banks plc, a bank with address at Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;
  - 20) BNP Paribas - Dublin Branch, a bank with address at 5 George's Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland;
  - 21) Sumitomo Mitsui Banking Corporation, Brussels, a bank with address at Neo Building - Rue Montoyer 51, Box 6, 1000 Brussels - Belgium; and
  - 22) The Royal Bank of Scotland plc, a bank with address at 36 St Andrew Square, Edinburgh EH2 2YB, Scotland,
- all hereby represented by Natalie Guelfi, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given in February 2011.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. All the shareholders of Prize Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-four thousand nine hundred ninety Euro and thirty-nine Cent (EUR 24,990.39), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 150.480, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 260, page 12434 dated 5 February 2010 (the "Company") and whose articles have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 24 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1853, page 88923 dated 9 September 2010 (the "Articles") have been convened to the present meeting by registered mail dated 15 February 2011.

III. The appearing parties declare that they represent (i) 22 shareholders out of the 25 shareholders (ie more than half) and (ii) 2,348,314 shares out of the 2,499,039 shares (ie around 93.9%) in the Company.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-four Euro and sixty-seven Cent (EUR 384,67) so as to raise it from its current amount of twenty-four thousand nine hundred ninety Euro and thirty-nine Cent (EUR 24,990.39) represented by three hundred fifty-two thousand one hundred forty-one (352,141) A Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-one (352,141) B Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-three (352,143) C Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-six (352,146) D Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-eight (352,148) E Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred fifty-four (352,154) F Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred sixty-two (352,162) G Shares, seventeen thousand three (17,003) H Shares and seventeen thousand one (17,001) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to an amount of twenty-five thousand three hundred seventy-five Euro and six Cent (EUR 25,375.06) represented by three hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-six (357,136) A Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-six (357,136) B Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-eight (357,138) C Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred forty-one (357,141) D Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred forty-three (357,143) E Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred fifty (357,150) F Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred sixty (357,160) G Shares, eighteen thousand seven hundred fifty-two (18,752) H Shares and eighteen thousand seven hundred fifty (18,750) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2. To issue, with payment of a total share premium of sixty-nine thousand five hundred sixty-four Euro and thirty-three Cent (EUR 69,564.33), four thousand nine hundred ninety-five (4,995) A Shares, four thousand nine hundred ninety-five (4,995) B Shares, four thousand nine hundred ninety-five (4,995) C Shares, four thousand nine hundred ninety-five (4,995) D Shares, four thousand nine hundred ninety-five (4,995) E Shares, four thousand nine hundred ninety-six (4,996) F Shares, four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) G Shares, one thousand seven hundred forty-nine (1,749) H Shares and one thousand seven hundred forty-nine (1,749) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting of shareholders resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of such newly issued shares as follows:

a. one thousand three hundred thirty-nine (1,339) A Shares, one thousand three hundred thirty-nine (1,339) B Shares, one thousand three hundred thirty-nine (1,339) C Shares, one thousand three hundred thirty-nine (1,339) D Shares, one thousand three hundred thirty-nine (1,339) E Shares, one thousand three hundred forty (1,340) F Shares, one thousand three hundred forty (1,340) G Shares, four hundred sixty-nine (469) H Shares and four hundred sixty-nine (469) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Nigel Bell Shares"), by Nigel Bell, with address at 65 Monaloe Park Road, Cabinteely County, Dublin, Ireland, with payment of a total share premium of eighteen thousand six hundred fifty-one Euro and eighty-seven Cent (EUR 18,651.87) to be allocated to the Nigel Bell Shares, by a contribution in cash of a total amount of eighteen thousand seven hundred fifty-five Euro (EUR 18,755.-), and to allocate such newly issued Nigel Bell Shares to Nigel Bell;

b. two thousand forty-nine (2,049) A Shares, two thousand forty-nine (2,049) B Shares, two thousand forty-nine (2,049) C Shares, two thousand forty-nine (2,049) D Shares, two thousand forty-nine (2,049) E Shares, two thousand forty-nine (2,049) F Shares, two thousand fifty (2,050) G Shares, seven hundred seventeen (717) H Shares and seven hundred seventeen (717) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Jim Deignan Shares"), by Jim Deignan, with address at 157 Ballymun Road, Glasnevin, Dublin 9, Ireland, with payment of a total share premium of twenty-eight thousand five hundred twenty-six Euro and twenty-two Cent (EUR 28,526.22) to be allocated to the Jim Deignan Shares, by a contribution in cash of a total amount of twenty-eight thousand six hundred eighty-four Euro (EUR 28,684.-), and to allocate such newly issued Jim Deignan Shares to Jim Deignan; and

c. one thousand six hundred seven (1,607) A Shares, one thousand six hundred seven (1,607) B Shares, one thousand six hundred seven (1,607) C Shares, one thousand six hundred seven (1,607) D Shares, one thousand six hundred seven (1,607) E Shares, one thousand six hundred seven (1,607) F Shares, one thousand six hundred eight (1,608) G Shares, five hundred sixty-three (563) H Shares and five hundred sixty-three (563) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Rikki Dinsmore Shares"), by Rikki Dinsmore, with address at 34 Aisher Way Riverhead, Sevenoaks, Kent, TN13 2QS, United Kingdom, with payment of a total share premium of twenty-two thousand three hundred eighty-six Euro and twenty-four Cent (EUR 22,386.24) to be allocated to the Rikki Dinsmore Shares, by a contribution in cash of a total amount of twenty-two thousand five hundred ten Euro (EUR 22,510.-), and to allocate such newly issued Rikki Dinsmore Shares to Rikki Dinsmore.

4. To amend article 26.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above.

5. To designate (i) the Nigel Bell Shares, (ii) the Jim Deignan Shares and (iii) the Rikki Dinsmore Shares as "Management Shares" under the Articles, in accordance with article 33.1 of the Articles.

6. Miscellaneous,

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-four Euro and sixty-seven Cent (EUR 384.67) so as to raise it from its current amount of twenty-four thousand nine hundred ninety Euro and thirty-nine Cent (EUR 24,990.39) represented by three hundred fifty-two thousand one hundred forty-one (352,141) A Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-one (352,141) B Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-three (352,143) C Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-six (352,146) D Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-eight (352,148) E Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred fifty-four (352,154) F Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred sixty-two (352,162) G Shares, seventeen thousand three (17,003) H Shares and seventeen thousand one (17,001) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each to an amount of twenty-five thousand three hundred seventy-five Euro and six Cent (EUR 25,375.06) represented by three hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-six (357,136) A Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-six (357,136) B Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred thirty-eight (357,138) C Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred forty-one (357,141) D Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred forty-three (357,143) E Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred fifty (357,150) F Shares, three hundred fifty-seven thousand one hundred sixty (357,160) G Shares, eighteen thousand seven hundred fifty-two (18,752) H Shares and eighteen thousand seven hundred fifty (18,750) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

*Second resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of sixty-nine thousand five hundred sixty-four Euro and thirty-three Cent (EUR 69,564.33), four thousand nine hundred ninety-five (4,995) A Shares, four thousand nine hundred ninety-five (4,995) B Shares, four thousand nine hundred ninety-five (4,995) C Shares, four thousand nine hundred ninety-five (4,995) D Shares, four thousand nine hundred ninety-five (4,995) E Shares, four thousand nine hundred ninety-six (4,996) F Shares, four thousand nine hundred ninety-eight (4,998) G Shares, one thousand seven hundred forty-nine (1,749) H Shares and one thousand seven hundred forty-nine (1,749) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares

and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting of shareholders resolving on the proposed share capital increase.

#### *Subscription/Payment*

There now appears Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of (i) Nigel Bell, (ii) Jim Deignan and (iii) Rikki Dinsmore, prenamed, by virtue of proxies given under private seal.

1. Nigel Bell, prenamed, acting through his attorney, declares to subscribe to the Nigel Bell Shares, with payment of a share premium of an amount of eighteen thousand six hundred fifty-one Euro and eighty-seven Cent (EUR 18,651.87) to be allocated to the Nigel Bell Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of an amount of eighteen thousand seven hundred fifty-five Euro (EUR 18,755.-).

2. Jim Deignan, prenamed, acting through his attorney, declares to subscribe to the Jim Deignan Shares, with payment of a share premium of an amount of twenty-eight thousand five hundred twenty-six Euro and twenty-two Cent (EUR 28,526.22) to be allocated to the Jim Deignan Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of an amount of twenty-eight thousand six hundred eighty-four Euro (EUR 28,684.-).

3. Rikki Dinsmore, prenamed, acting through his attorney, declares to subscribe to the Rikki Dinsmore Shares, with payment of a share premium of an amount of twenty-two thousand three hundred eighty-six Euro and twenty-four Cent (EUR 22,386.24) to be allocated to the Rikki Dinsmore Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of an amount of twenty-two thousand five hundred ten Euro (EUR 22,510.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of sixty-nine thousand nine hundred forty-nine Euro (EUR 69,949.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend article 26.1. of the Articles, which shall forthwith read as follows:

**26.1.** "The share capital of the Company is divided into:

- (a) 357,136 A Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (b) 357,136 B Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (c) 357,138 C Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (d) 357,141 D Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (e) 357,143 E Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (f) 357,150 F Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (g) 357,160 G Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (h) 18,752 H Shares of a nominal value of € 0.01 each; and
- (i) 18,7501 Shares of a nominal value of € 0.01 each."

#### *Fourth resolution*

In accordance with article 33.1 of the Articles, the general meeting of the Company RESOLVES to designate (i) the Nigel Bell Shares, (ii) the Jim Deignan Shares and (iii) the Rikki Dinsmore Shares as "Management Shares" under the Articles.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

#### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Duke Street General Partner Limited, une limited company, ayant son siège social au Nations House 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro 03565673 ("Duke Street General Partner Limited"), agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de Duke Street VI No.1 LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP011137;

2) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de Duke Street VI No.2 LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP011138;

3) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de Duke Street VI No.3 LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP011288;

4) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de Duke Street VI No.4 LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP011311;

5) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de Parallel Private Equity Duke Street LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP012246;

6) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité de gérant de Duke Street Capital VI Fund Investment LP, un limited partnership écossais ayant son adresse au 16 Charlotte Square, Edinburgh, Ecosse, enregistré auprès du Registre des Sociétés d'Ecosse sous le numéro SL005632;

7) Duke Street VI Gestion SARL, une société à responsabilité limitée française, ayant son adresse au 52, rue de la Victoire, 75009 Paris, France, enregistrée auprès du Registre Français du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 491933719 00024, agissant en sa qualité de gérant de Financière DSC VI, une société en participation ayant son adresse au 52, rue de la Victoire, 75009 Paris, France;

8) Mike Maloney, résidant au 8 Beechwood Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;

9) Nigel Bell, résidant au 65 Monaloe Park Road, Cabinteely County, Dublin, Irlande;

10) Rikki Dinsmore, résidant au 34 Aisher Way Riverhead, Sevenoaks, Kent, TN13 2QS, Royaume-Uni;

11) Julian Gibbins, résidant au 15 Brim Hill, Londres N2 0HD, Royaume-Uni;

12) David Gagie, résidant à The Poplars Farmhouse, Eathorpe, Warwickshire, CV33 9DE, Royaume-Uni;

13) Julian Pringle, résidant au 15a Bereweke Avenue, Winchester, SO22 6BH, Royaume-Uni;

14) William Thompson, résidant au 8 Turnberry Lane, Collingtree Park, Northampton, NN4 0PA, Royaume-Uni;

15) Jim Deignan, résidant au 157 Ballymun Road, Glasnevin, Dublin 9, Irlande;

16) Mark Edwards, résidant au 2 Brook House Court, Lakeside Road, Lymm, Cheshire, WA13 0GR, Royaume-Uni;

17) Robert Scott, résidant au Axford Lodge, Axford, Hampshire, RG25 2DZ, Royaume-Uni; et

18) Julian Rothwell, résidant à St Martins House, First Drift, Wothorpe, Stamford, Lincolnshire, PE9 3JL, Royaume-Uni,

ici tous représentés par Laurent Thailly, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en février 2011,

19) Allied Irish Banks pic, une banque ayant son adresse à Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;

20) BNP Paribas - Dublin Branch, une banque ayant son adresse au 5 George's Dock, IFSC, Dublin 1, Irlande;

21) Sumitomo Mitsui Banking Corporation, Bruxelles, une banque ayant son adresse à Neo Building - Rue Montoyer 51, Box 6, 1000 Bruxelles, Belgique; et

22) The Royal Bank of Scotland plc, une banque ayant son adresse au 36 St Andrew Square, Edinburgh EH2 2YB, Royaume-Uni,

ici toutes représentées par Natalie Guelfi, avocate, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en février 2011.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Tous les associés de Prize Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes (EUR 24.990,39), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.480, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés



et Associations sous le numéro 260, page 12434 en date du 5 février 2010 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, précité, daté du 24 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1853, page 88923 en date du 9 septembre 2010 (les "Statuts") ont été convoqués à la présente assemblée par lettres recommandées datées du 15 février 2011.

III. Les parties comparantes déclarent qu'elles représentent (i) 22 associés sur un total de 25 associés (soit plus de la moitié) et (ii) 2.348.314 parts sociales sur un total de 2.499.039 parts sociales (soit environ 93,9%) de la Société.

IV. Les parties comparantes, dûment représentées, et constituant l'assemblée générale de la Société, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 384.67) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes (EUR 24.990,39) représenté par trois cent cinquante-deux mille cent quarante et une (352.141) Parts Sociales A, trois cent cinquante-deux mille cent quarante et une (352.141) Parts Sociales B, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-trois (352.143) Parts Sociales C, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-six (352.146) Parts Sociales D, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-huit (352.148) Parts Sociales E, trois cent cinquante-deux mille cent cinquante-quatre (352.154) Parts Sociales F, trois cent cinquante-deux mille cent soixante-deux (352.162) Parts Sociales G, dix-sept mille trois (17.003) Parts Sociales H et dix-sept mille une (17.001) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros et six centimes (EUR 25.375,06) représenté par trois cent cinquante-sept mille cent trente-six (357.136) Parts Sociales A, trois cent cinquante-sept mille cent trente-six (357.136) Parts Sociales B, trois cent cinquante-sept mille cent trente-huit (357.138) Parts Sociales C, trois cent cinquante-sept mille cent quarante et un (357.141) Parts Sociales D, trois cent cinquante-sept mille cent quarante-trois (357.143) Parts Sociales E, trois cent cinquante-sept mille cent cinquante (357.150) Parts Sociales F, trois cent cinquante-sept mille cent soixante (357.160) Parts Sociales G, dix-huit mille sept cent cinquante-deux (18.752) Parts Sociales H et dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-neuf mille cinq cent soixante-quatre euros et trente-trois centimes (EUR 69.564,33), quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales A, quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales B, quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales C, quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales D, quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales E, quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (4.996) Parts Sociales F, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales G, mille sept cent quarante-neuf (1.749) Parts Sociales H et mille sept cent quarante-neuf (1.749) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les associés décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvellement émises comme suit:

a. mille trois cent trente neuf (1,339) Parts Sociales A, mille trois cent trente neuf (1,339) Parts Sociales B, mille trois cent trente neuf (1,339) Parts Sociales C, mille trois cent trente neuf (1,339) Parts Sociales D, mille trois cent trente neuf (1,339) Parts Sociales E, mille trois cent quarante (1,340) Parts Sociales F, mille trois cent quarante (1,340) Parts Sociales G, quatre cent soixante-neuf (469) Parts Sociales H et quatre cent soixante-neuf (469) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Nigel Bell"), par Nigel Bell, ayant son adresse au 65 Monaloe Park Road, Cabinteely County, Dublin, Irlande, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-huit mille six cent cinquante et un euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 18.651,87) à allouer aux Parts Sociales de Nigel Bell, par un apport en numéraire d'un montant total de dix-huit mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 18.755.-), et allouer ces Parts Sociales de Nigel Bell nouvellement émises à Nigel Bell;

b. deux mille quarante-neuf (2.049) Parts Sociales A, deux mille quarante-neuf (2.049) Parts Sociales B, deux mille quarante-neuf (2.049) Parts Sociales C, deux mille quarante-neuf (2.049) Parts Sociales D, deux mille quarante-neuf (2.049) Parts Sociales E, deux mille quarante-neuf (2.049) Parts Sociales F, deux mille cinquante (2.050) Parts Sociales G, sept cent dix-sept (717) Parts Sociales H et sept cent dix-sept (717) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Jim Deignan"), par Jim Deignan, ayant son adresse au 157 Ballymun Road, Glasnevin, Dublin 9, Irlande, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit mille cinq cent vingt-six euros et vingt-deux centimes (EUR 28.526,22), à allouer aux Parts Sociales de Jim Deignan, par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-huit mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 28.684.-), et allouer ces Parts Sociales de Jim Deignan nouvellement émises à Jim Deignan; et

c. mille six cent sept (1.607) Parts Sociales A, mille six cent sept (1.607) Parts Sociales B, mille six cent sept (1.607) Parts Sociales C, mille six cent sept (1.607) Parts Sociales D, mille six cent sept (1.607) Parts Sociales E, mille six cent sept (1.607) Parts Sociales F, mille six cent huit (1.608) Parts Sociales G, cinq cent soixante-trois (563) Parts Sociales H et cinq cent soixante-trois (563) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Rikki Dinsmore"), par Rikki Dinsmore, ayant son adresse au 34 Aisher Way Riverhead, Sevenoaks, Kent, TN13 2QS, Royaume-Uni, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six euros et vingt-quatre centimes (EUR 22.386,24) à allouer aux Parts Sociales de Rikki Dinsmore, par un

apport en numéraire d'un montant total de vingt-deux mille cinq cent dix euros (EUR 22.510,-), et allouer ces Parts Sociales de Rikki Dinsmore nouvellement émises à Rikki Dinsmore.

4. Modifier l'article 26.1 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter les résolutions devant être prises dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus.

5. Désigner (i) les Parts Sociales de Nigel Bell, (ii) les Parts Sociales de Jim Deignan et (iii) les Parts Sociales de Rikki Dinsmore comme étant des "Parts Sociales des Associés Gestionnaires" dans le cadre des Statuts, conformément à l'article 33.1 des Statuts.

6. Divers,

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-sept centimes (EUR 384.67) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes (EUR 24.990,39) représenté par trois cent cinquante-deux mille cent quarante et une (352.141) Parts Sociales A, trois cent cinquante-deux mille cent quarante et une (352.141) Parts Sociales B, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-trois (352.143) Parts Sociales C, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-six (352.146) Parts Sociales D, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-huit (352.148) Parts Sociales E, trois cent cinquante-deux mille cent cinquante-quatre (352.154) Parts Sociales F, trois cent cinquante-deux mille cent soixante-deux (352.162) Parts Sociales G, dix-sept mille trois (17.003) Parts Sociales H et dix-sept mille une (17.001) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze euros et six centimes (EUR 25.375,06) représenté par trois cent cinquante-sept mille cent trente-six (357.136) Parts Sociales A, trois cent cinquante-sept mille cent trente-six (357.136) Parts Sociales B, trois cent cinquante-sept mille cent trente-huit (357.138) Parts Sociales C, trois cent cinquante-sept mille cent quarante et un (357.141) Parts Sociales D, trois cent cinquante-sept mille cent quarante-trois (357.143) Parts Sociales E, trois cent cinquante-sept mille cent cinquante (357.150) Parts Sociales F, trois cent cinquante-sept mille cent soixante (357.160) Parts Sociales G, dix-huit mille sept cent cinquante-deux (18.752) Parts Sociales H et dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-neuf mille cinq cent soixante-quatre euros et trente-trois centimes (EUR 69.564,33), quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales A, quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales B, quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales C, quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales D, quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (4.995) Parts Sociales E, quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (4.996) Parts Sociales F, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.998) Parts Sociales G, mille sept cent quarante-neuf (1.749) Parts Sociales H et mille sept cent quarante-neuf (1.749) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les associés décidant de l'augmentation du capital proposée.

#### *Souscription / Paiement*

Comparaît maintenant Laurent Thailly, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de (i) Nigel Bell, (ii) Jim Deignan et (iii) Rikki Dinsmore, précités, en vertu de procurations données sous seing privé.

1. Nigel Bell, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Nigel Bell, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-huit mille six cent cinquante et un euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 18.651,87) à allouer aux Parts Sociales de Nigel Bell, et procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de dix-huit mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 18.755,-).

2. Jim Deignan, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Jim Deignan, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-huit mille cinq cent vingt-six euros et vingt-deux centimes (EUR 28.526,22) à allouer aux Parts Sociales de Jim Deignan, et procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-huit mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 28.684,-).

3. Rikki Dinsmore, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Rikki Dinsmore, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six euros et vingt-quatre centimes (EUR 22.386,24) à allouer aux Parts Sociales de Rikki Dinsmore, et procéder au paiement total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-deux mille cinq cent dix euros (EUR 22.510,-).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de soixante-neuf mille neuf cent quarante-neuf euros (EUR 69.949,) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'article 26.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**26.1.** "Le capital social de la Société se divise en:

- (a) 357.136 Parts Sociales A d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (b) 357.136 Parts Sociales B d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (c) 357.138 Parts Sociales C d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (d) 357.141 Parts Sociales D d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (e) 357.143 Parts Sociales E d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (f) 357.150 Parts Sociales F d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (g) 357.160 Parts Sociales G d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (h) 18.752 Parts Sociales H d'une valeur nominale de € 0,01 chacune; et
- (i) 18.750 Parts Sociales I d'une valeur nominale de € 0,01 chacune."

*Quatrième résolution*

Conformément à l'article 33.1 des Statuts, l'assemblée générale de la Société DECIDE de désigner (i) les Parts Sociales de Nigel Bell, (ii) les Parts Sociales de Jim Deignan et (iii) les Parts Sociales de Rikki Dinsmore comme étant des "Parts Sociales des Associés Gestionnaires" dans le cadre des Statuts.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

*Déclaration*

Le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Guelfi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mars 2011. Relation: EAC/2011/2851. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097041/411.

(110110131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117894/10.

(110135224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**UBS (Lux) SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.430.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117897/10.

(110135214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 161.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011117899/10.  
(110135513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Victor Hugo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 135.929.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date du 13 Aout 2011, que:

- M. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.
- Mademoiselle Audrey Nangle, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 Juillet 2011.
- M. John Paul McKeon, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 29 Juillet 2011.

Pour extrait conforme.  
A Luxembourg, le 17 aout 2011.  
Référence de publication: 2011117902/18.  
(110134959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**VCP Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 42.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 28 avril 2011.  
Référence de publication: 2011117903/10.  
(110135174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Velafi Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 62.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 13 janvier 2011.  
Référence de publication: 2011117904/10.  
(110134839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**VEROMA-DECO société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Langwies II.  
R.C.S. Luxembourg B 110.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117905/10.  
(110135423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**Villor S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 51.547.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Villor S.A. 207, route d'Arlon L-1150 Luxembourg a pris fin en date du 15 juillet 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117907/11.

(110134782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Villor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.547.

Je, soussigné,

Xavier GENOUD

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 03/05/1977 à Besançon (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

VILLOR S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 51.547

Date effective: le 15 juillet 2011.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Xavier GENOUD.

Référence de publication: 2011117908/17.

(110134991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Villor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.547.

Je, soussignée,

Michèle SCHMIT

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Née le 23/05/1979 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

VILLOR S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 51.547

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Michèle SCHMIT.

Référence de publication: 2011117909/17.

(110134991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Volga Resources S.A, Société Anonyme de Titrisation,  
(anc. Volga Resources SICAV-SIF S.A).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.651.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 faisant suite au dépôt n° B127651 - L110124735 du 01/08/2011 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117913/11.

(110134768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Villor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.547.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

VILLOR S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 51.547

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2011117910/17.

(110134991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Villor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.547.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

VILLOR S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 51.547

Date effective: le 15 juillet 2011

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011117911/17.

(110134991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Yacht Support Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.955.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117921/9.

(110134827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**4m Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.597.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117923/9.

(110135199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Wolverton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WOLVERTON (LUXEMBOURG) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117917/11.

(110135336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Xaltys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.202.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011117919/14.

(110135201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Yellowsub S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 145.510.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117920/10.

(110135129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Com. Telecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5890 Hesperange, 13, rue Roger Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 89.702.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117925/10.

(110134576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**ABD Esthétique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.570.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Août 2011**Ordre du jour*

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Le siège social est transféré avec effet immédiat au 74, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg

Audrey LEFEVRE

La gérante

Référence de publication: 2011117924/13.

(110134420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Atelier Electro-Mécanique Romain Welter et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Elektro-Motor-Center R. Seyler S.à r.l..

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 168.

R.C.S. Luxembourg B 97.156.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain WELTER, maître bobineur-électro-installateur, né à Mamer, le 20 juillet 1947, demeurant à L-9940 Asselborn Posteck 168;

2.- Monsieur Yves WELTER, maître bobineur, né à Wiltz, le 9 mai 1974, demeurant à L-9940 Asselborn Posteck 169;

3.- Monsieur Frank WELTER, maître-électronicien, né à Wiltz, le 07 octobre 1977, demeurant à L-9940 Asselborn Posteck 166;

Seuls associés et gérants de la société à responsabilité limitée ATELIER ELECTRO-MECANIQUE ROMAIN WELTER ET FILS SARL (2000 2400 082) avec siège social à L-9940 Asselborn maison 168,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 janvier 2000, publié au Mémorial C en date du 3 mars 2000, numéro 187, page 8.940, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97156;

les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2437 du 29 décembre 2006

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices reportés et par incorporation d'avances associés.

2. Modification de la valeur nominale des parts.

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

4. Ajoute d'une enseigne commerciale et modification subséquente du le article des statuts.

5. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de DEUX CENT QUATRE-VINGT SEPT MILLE SIX CENT CINQ EUROS ET TRENTE-DEUX CENTS (287.605,32 €) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (12.394,68 €) à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000.- €) par incorporation du bénéfice reporté à concurrence d'un montant de DEUX CENT DIX-SEPT MILLE SIX CENT CINQ EUROS ET TRENTE-DEUX CENTS (217.605,32 €) et par incorporation d'avances d'associés à concurrence d'un montant de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00).

Le montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT SEPT MILLE SIX CENT CINQ EUROS ET TRENTE-DEUX CENTS (287.605,32 €) est à la disposition de la société, tel que ceci découle du bilan de l'année 2010 dont des copies restent annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

*Deuxième résolution*

Les associés ont décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales. Chaque part a une valeur de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €).

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 4 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à trois cent mille Euros (300.000.- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois mille euros (3.000.- €) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices, ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolutions.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité d'ajouter une enseigne commerciale à la dénomination sociale et de donner la teneur suivante à l'article 1 des statuts:



« **Art. 1<sup>er</sup>**. La société prend la dénomination de «ATELIER ELECTRO-MECANIQUE ROMAIN WELTER ET FILS S.à r.l.». Elle pourra également agir sous l'enseigne commerciale suivante: «ELEKTRO-MOTOR-CENTER R. SEYLER S.à r.l.».

Tous les frais et honoraires du présent acte, se chiffrant à approximativement DEUX MILLE EUROS (2.000,00 €), incombent à la société.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Welter, R. Welter, Welter, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 30 juin 2011. Relation: CLE/2011/702. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Rodenbour C.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

M. WEINANDY.

Référence de publication: 2011096343/63.

(110107314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Cybernetech-Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 106.160.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011117927/12.

(110134142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Dugal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.665.

---

Le Bilan au 31.12.2010 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011117928/10.

(110134391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Ferromin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.680.

---

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011117929/10.

(110134345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Hunaudières Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.265.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR HUNAUDIÈRES INVEST S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011117934/13.

(110134447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Ferromin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.680.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011117930/10.

(110134348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Full Colour s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 124.689.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117932/10.

(110134574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Gaul Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.902.

*Extrait des résolutions prises par le conseil  
de gérance de la Société à Luxembourg en date du 21 juin 2011*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 21 juin 2011 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2011.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011117933/16.

(110134365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**HNW Insure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.332.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR HNW INSURE S.à r.l.*

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011117935/13.

(110134449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**I.I. & F.-Investissement Immobilier et Financier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 87.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour I.I. & F.-Investissement Immobilier et Financier S.A.*

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011117936/13.

(110134378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**AMTRUST Re Gamma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.655.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "AmTrust Re 2007 (LUXEMBOURG)" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

incorporated and organized under the laws of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch, on December 10<sup>th</sup>, 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 80 published of April 2<sup>nd</sup>, 1987, and whose articles of incorporation have been changed for the last time by a deed of the undersigned notary on June 22<sup>nd</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1359 on July 2<sup>nd</sup>, 2010,

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 25.267.

The meeting was opened at 3.30 p.m. and was presided by Ms Clare HARGREAVES, Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Leila DISTEFANO, Account Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Acknowledgment that all conditions of the merger of the Company AmTrust Re 2007 (LUXEMBOURG), a public limited company ('société anonyme'), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B 25.267 (the "Absorbing Company"), and the absorbed company AmTrust Re Gamma, a public limited company, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B 53.655, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as ("the Absorbed Company") are met.

2. Acknowledgment of the effect of the merger pursuant to which the Absorbed Company is merged into the Absorbing Company by contribution of all of its assets and liabilities to the Absorbing Company without any restriction or limitation.

3. Acknowledgment that as a result, the Absorbed Company shall cease to exist by dissolution without liquidation and its shares are cancelled.

4. Discharge to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Absorbed Company.

5. Determination of the place of safekeeping of the accounting books and documents of the Absorbed Companies.

6. Miscellaneous.

After deliberation, the extraordinary general meeting acknowledges and unanimously adopts the following resolutions:

I. The meeting acknowledges that:

1. The Absorbing Company holds one hundred per cent (100%) of the shares of the Absorbed Company.

2. The boards of directors of the Absorbed Company and of the Absorbing Company (together the "Merging Companies") have adopted a merger project on June 22<sup>nd</sup>, 2010, which has been published pursuant to article 262 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1359 of July 2<sup>nd</sup>, 2010.

3. The documents, provided for by article 267, paragraph 1, a) and b) of the Law (i.e. the merger project, the management report of the board of directors and the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years), have been at the disposal of the shareholders of the Merging Companies at their registered office one month prior to the date of this meeting.

4. No objections to the merger have been received between the date of publication of the merger project and the date of this meeting.

5. The board of directors of the Absorbing Company has acknowledged the effect of the merger.

6. The merger takes effect from today's date with accounting effect from January 1<sup>st</sup>, 2010.

7. The Absorbed Company is merged by contribution of all its assets and liabilities into the Absorbing Company without any restriction or limitation.

8. As a result of the merger, as from the date of the present meeting, the Company ceases to exist by dissolution without liquidation and all its shares are cancelled.

II. The meeting further resolves that:

1. Full and complete discharge is granted to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Absorbed Company for the proper performance of their duties until the date of the present meeting.

2. The accounting books and documents of the Absorbed Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Absorbing Company.

#### *Declaration*

In accordance with Article 271 (2) LCC, the undersigned notary (i) declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Absorbing Company in order to render the merger effective; (ii) confirms that the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company will be effective as at the date of publication of the present meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Par-devant nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AmTrust Re 2007 (LUXEMBOURG)" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 80 du 2 avril 1987, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 du 2 juillet 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 25.267.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Clare HARGREAVES, Manager demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Madame le Président nomme comme secrétaire Madame Leila DISTEFANO, Account Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constat que toutes les conditions de la fusion par absorption par la Société AmTrust Re 2007 (LUXEMBOURG), une société anonyme, avec siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.267 (la "Société Absorbante") de la société AmTrust Re Gamma, une société anonyme de droit luxembourgeois (immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.655) ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme société absorbée (la «Société Absorbée») sont réunies.

2. Constat de l'effet de la fusion par laquelle la Société Absorbée est absorbée par la Société Absorbante moyennant transfert de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

3. Constat que le résultat en est que la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation et que ses actions sont annulées.

4. Décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société Absorbée.

5. Détermination de l'endroit de conservation des livres et documents de la Société Absorbée.

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire constate et adopte unanimement les résolutions suivantes:

I. L'assemblée constate que:

1. La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société Absorbée.

2. Le conseil d'administration de la Société Absorbée et de la Société Absorbante (ensemble les "Sociétés Fusionnantes") ont adopté un projet de fusion en date du 22 juin 2010, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 du 2 juillet 2010.

3. Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a) et b) de la Loi (c.-à-d. le projet de fusion, les rapports de gestion et les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes), ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un mois précédant la date de cette assemblée.

4. Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date de cette assemblée.

5. Le conseil d'administration de la Société Absorbante a constaté l'effet de la fusion.

6. La fusion prend effet à la date d'aujourd'hui avec effet comptable au 1<sup>ier</sup> janvier 2010.

7. La Société Absorbée est absorbée avec apport de tous ses actifs et passifs par la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

8. Comme conséquence à la fusion, la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation à partir de la date de la présente assemblée et toutes leurs actions sont annulées.

II. L'assemblée décide encore:

1. D'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

2. Que les documents et pièces comptables relatifs à la Société Absorbée resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des actes légaux et des formalités imposées à la Société Absorbante afin de rendre la fusion valable, (ii) confirme que la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée prendra effet à la date de publication de la présente assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance s'est levée aussitôt.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HARGREAVES, L. DISTEFANO, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. Relation: LAC/2010/36610. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118146/168.

(110135738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

---

**Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.198.620,00.**

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.227.

Il convient de noter le changement d'adresse de M. Michel van Krimpen, gérant de la Société, désormais domicilié au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

D'autre part, il convient de préciser l'adresse de Mme Line Jaatog Nicolaysen, gérant de la Société, à savoir Høyvardeveien 7, N- 4876 Grimstadt (Norvège).

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Black & Decker International Holdings B.V.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011115184/16.

(110131979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

---

**Blackrock Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.481.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Annuelle du 22 Novembre 2010,

est réélu administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

Mr. Frank P. Le Feuvre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Août 2011.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2011118021/15.

(110134340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Simabu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-3768 Tétange, 1, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 101.845.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 10 août 2011*

*Gérants*

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- nomination de Monsieur BUSTO Michele, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 28 octobre 1974, demeurant à 57, rue de la Fontaine L-3768 Tétange aux fonctions de gérant technique, avec effet immédiat pour une durée indéterminée

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

En date du 10 août 2011 ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes:

- Monsieur SIMONE Francesco a cédé 21 parts sociales qu'il détenait à Monsieur Monsieur BUSTO Michele né à Gioia Del Colle, (Italie), le 28 octobre 1974, demeurant à 57, rue de la Fontaine L-3768 Tétange

- Monsieur SIMONE Francesco a cédé 21 parts sociales qu'il détenait à Monsieur MAGGIPINTO Angelo né à Munich, (Allemagne), le 23 janvier 1976, demeurant à 35, Cité op Hudelen L-3863 Schifflange,

Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante:

Monsieur MAGGIPINTO Angelo détient . . . . .	63 parts sociales
Monsieur BUSTO Michele détient . . . . .	<u>63 parts sociales</u>
Total . . . . .	126 parts sociales

Référence de publication: 2011115533/23.

(110131977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**Lara Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.373.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 3 septembre 2010, que:

- Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société PROGRESS INVEST S.A., ayant pour siège social le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et de Monsieur Peter VANSANT, ayant pour adresse professionnelle le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

- Le mandat d'administrateur de la société RAVELIN INVESTMENTS S.A. ayant pour siège social le 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2011117940/20.

(110134450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Home 4 You S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Moulin de Pissange S.à r.l.).**

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 160.910.

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Antonio José DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx,

agissant en son nom personnel en sa qualité d'associé et de gérant unique dans la société ci-après désignée.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités déclare être le seul associé dans la société à responsabilité limitée dénommée "MOULIN DE PISSANGE S.à r.l." avec siège social à L-3985 Pissange, 12, Duerfstrooss, plus amplement spécifiée ci-après.

La société est constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée en date du 16 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1646 du 21 juillet 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.910.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide changer le nom de la société en "HOME 4 YOU S.à r.l.", de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup> . (premier alinéa).** Il est formé par les présentes une société à responsabilité uni-personnelle sous la dénomination de: "HOME 4 YOU S.à r.l.".”

Le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts reste inchangé.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

“ **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, la promotion immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet prémentionné et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.”

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-3985 Pissange, 12, Duerfstrooss à L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération, de sorte que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

“ **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Schifflange.”

Le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2 des statuts reste inchangé.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A.J. Da Fonseca, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10233. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Tania THOMA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107931/63.

(110124276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.